



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11 AVR. 2024
ID : 085-200061265-20240404-2024_3_01-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2024-3-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 11 AVR. 2024
- la publication le : 11 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Catherine GALAND, Thierry FAVREAU, Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Isabelle DURANTEAU, Béatrice BESSONNET à Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Mylène BLANCHARD, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU à Marie-Renée GAZEAU.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Rendez-vous conso avec UFC QUE CHOISIR

Il est proposé d'organiser deux rendez-vous conso avec l'UFC QUE CHOISIR sur les thématiques suivantes :

- Je limite ma consommation d'électricité
- Je déjoue les pièges des sollicitations commerciales

Le public visé est les plus de 60 ans résidant sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ces actions rentrent dans les actions de prévention de la perte d'autonomie.

Chaque rendez-vous conso dure 1h30 pour 15 personnes maximum.

Ces temps seront organisés au sein de la Communauté d'Agglomération ou au sein d'une des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie volontaire.

Ces temps d'informations seront gratuits pour les usagers. Le coût pour le CIAS est d'environ 100 € par intervention auquel s'ajoute les frais de déplacement des intervenants.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu les crédits inscrits au BP 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre de deux « rendez-vous conso » destinés aux seniors du territoire dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2024/2025 ;

Article 2 : d'approuver la demande de mise à disposition de salle à titre gracieux auprès de communes du territoire ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Givrand, le 8 avril 2024,
 Le Vice-Président du CIAS,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Jean SOYER". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Pays de Saint Gilles Croix de Vie" in the center and "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION" around the perimeter. The name "Jean SOYER" is also printed across the bottom of the stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.